

720. Administration générale—Crédit supplémentaire, \$18,193.

Chambre des communes—

721. Pour payer l'indemnité complète aux députés pour les jours perdus en raison d'absence causée par la maladie, des affaires publiques officielles ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant les troisième et quatrième sessions du vingt et unième Parlement—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts révisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes, ou de lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor, \$18,500.

722. Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la présente session, qui a commencé le 30 janvier 1951 et s'est terminée le 21 mars 1951, d'une somme représentant ses frais réels de dépla-

cement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 21 mars 1951, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant la présente session, \$20,000.

723. Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire, \$45,000.

724. Crédits du sergent d'armes—Crédits supplémentaire, \$61,600.

AGRICULTURE

668. Somme requise pour rembourser le compte du soutien des prix agricoles en vue de solder la perte nette d'exploitation de l'Office du soutien des prix agricoles durant l'année financière 1950-1951, \$1,743,515.

669. Aide à l'enlèvement de pommiers dans la province de Nouvelle-Écosse aux termes et conditions que peut approuver le gouverneur en conseil, \$200,000.